

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le directeur du cabinet

Circulaire du 17 septembre 2010 relative au suivi de la circulaire NOR/INT/A/08/00038/C du 19 février 2008 concernant les regroupements confessionnels de sépulture dans les cimetières communaux

NOR : IOCD1024185C

*Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
à Monsieur le préfet de police et à Mesdames et Messieurs les préfets de département.*

J'ai l'honneur de vous rappeler les termes de la circulaire NOR/IOC/D/09/28586/C du 2 décembre 2009 relative au suivi de la circulaire NOR/INT/A/08/00038/C du 19 février 2008 concernant les regroupements confessionnels de sépulture dans les cimetières communaux vous demandant de me rendre compte de son application, après attache prise auprès des maires, sous le timbre DLP AJ (Bureau central des cultes).

Lors de ses récents discours prononcés à l'occasion de l'iftar du Conseil français du culte musulman à l'occasion du ramadan, ainsi qu'à la réception du Consistoire central pour la fête israélite de Roch ha-shanah, le ministre a évoqué la question des regroupements confessionnels et je souhaite pouvoir disposer d'éléments chiffrés à cet égard avant le 27 septembre 2010.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer
et des collectivités territoriales et par délégation :

Le directeur du cabinet,

M. BART